



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° B17_09_2026_03 - Outils de mutualisation - Convention avec la commune de Celles-sur-Belle pour l'entretien du site de SOCOPA-BIGARD (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention de prestation de services*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	23	3	26	4

Pour : 26	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, Salle de La Béronne à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BERNARD Eric, BOUYER Nadia, BRENET François, CHARPENTIER Patrick, ÉMERIT Christian, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GAYET Olivier, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LARGEAU Vanessa, LEQUIEN Ryan, MANN Grégory, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, PAGENEAU Liliane, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à FOUCHÉ Patrice), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), SPATICO Marlène (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, COUSIN Sylvie

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa LARGEAU

Outils de mutualisation - Convention avec la commune de Celles-sur-Belle pour l'entretien du site de SOCOPA-BIGARD (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention de prestation de services*

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C07_05_2026_03 du conseil communautaire du 7 mai 2026 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 16. Toute décision sur la signature d'outils de mutualisation avec les communes membres et/ou ses établissements publics rattachés, à l'exception de la mise à disposition de personnels communautaires ou communaux qui relève de la compétence du président » ;

Vu la délibération N° C16_10_2025_03 du conseil communautaire du 16 octobre 2025, adoptant le conventionnement avec l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPF NA) au sujet du site SOCOPA-BIGARD ;

Vu la délibération N° C16_10_2025_02 du conseil communautaire du 16 octobre 2025 concernant l'intégration du site SOCOPA BIGARD et de la ZAE des Ombrails à Celles-sur-Belle au Schéma des ZAE communautaires ;

Vu la délibération N° C31_03_2022_02 du conseil communautaire du 31 mars 2022, adoptant la stratégie d'attractivité économique et touristique ;

Vu la délibération N° C17_11_2022_12 du conseil communautaire du 17 novembre 2022, adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique, et tout particulièrement la fiche socle n°1 consistant à mettre en place un schéma d'accueil des entreprises ;

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

Le site de l'abattoir SOCOPA Viandes à Celles-sur-Belle a arrêté définitivement son activité au printemps 2024. L'objectif est d'utiliser ce foncier de 56 716 m², en grande partie déjà artificialisé, pour y aménager une zone d'activité économique qui accueillera des activités artisanales et des petites industries qui ont aujourd'hui des difficultés à trouver des terrains économiques pour se développer sur cette partie du territoire.

La SAS SOCOPA Viandes, propriétaire, a déconstruit et dépollué le site à ses frais, à la demande de la communauté de communes Mellois en Poitou et de la commune de Celles-sur-Belle. Les travaux ont démarré en août 2025 et sont quasiment terminés.

A la demande de la communauté de communes, l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPF NA), a acheté le site à la SAS SOCOPA Viandes en juin 2026. Cette acquisition a fait l'objet d'une convention de réalisation tripartite (avec la commune de Celles-sur-Belle), dans laquelle la communauté de communes Mellois en Poitou s'engage, au terme d'une période s'achevant le 31 décembre 2031, à racheter le site à sa valeur initiale, complétée des frais d'acquisition, des taxes et des coûts d'entretien. Cette convention de réalisation est complétée par une convention de mise à disposition entre l'EPF NA et la communauté de communes Mellois en Poitou, qui se charge de l'entretien du site.

Afin de gagner en proximité et en réactivité, la communauté de communes a prévu de confier l'entretien du site SOCOPA-BIGARD à la commune de Celles-sur-Belle. Cette mission va évoluer dans le temps, puisque le site va faire l'objet de plusieurs études nécessaires pour son aménagement, et que les travaux vont être réalisés en plusieurs phases.

Il est ainsi proposé de conclure avec la commune de Celles-sur-Belle une convention de prestation de services spécifique pour l'entretien du site SOCOPA-BIGARD, pour un montant annuel de 2 394 € TTC, selon les modalités définies dans la convention annexée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention de prestation de services avec la commune de Celles-sur-Belle, ci-annexée, relative à l'entretien du site SOCOPA-BIGARD situé sur la ZAE des Ombrails à Celles-sur-Belle, pour un montant annuel de 2 394 € TTC.
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer la convention de prestation de services ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance



Vanessa LARGEAU
8e VP en charge de la
mutualisation, du numérique et
de la transformation de
l'administration
24 sept. 2026

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
22 sept. 2026